
Roland Rutili

CONTEXTE

L'interview de Roland Rutili a été menée par Louisa Zanoun le 6 novembre 2013, à Yutz (Moselle). Dans cet extrait, Roland Rutili explique comment il pérennise ses racines italiennes auprès de sa descendance.

BIOGRAPHIE DU TÉMOIN

Roland Rutili est né en France en 1940, de parents italiens antifascistes. Son père a fui le régime de Mussolini pendant les années 1920 pour venir en France. Résistant, il est mort en déportation. Roland Rutili grandit avec sa mère à Audun-le-Tiche (Moselle). Il milite très tôt, suivant l'exemple paternel, puis s'implique au sein des Jeunesses communistes et de la Jeunesse ouvrière chrétienne. Suite à un apprentissage, il intègre un bureau d'études de dessin industriel, mais il préfère occuper un métier ouvrier. Il adhère à la CGT et au PCF.

À 21 ans, il milite activement contre la guerre d'Algérie, et décide de rester italien et de renoncer à la nationalité française pour ne pas servir dans ce conflit. Toujours très actif politiquement, socialement et culturellement, il s'engage dans la campagne du PCF aux élections municipales de 1965, qui voient son parti ravir de nombreuses villes de Moselle à la droite. Il s'implique par la suite localement dans les mouvements de Mai 68, ce qui lui vaut des représailles : il fait partie des militants étrangers expulsés pour trouble à l'ordre public.

Assigné à résidence dans le Puy-de-Dôme, il organise sa riposte avec plusieurs partis et syndicats de gauche. Son assignation à résidence est transformée en interdiction de séjour dans les quatre départements de la Lorraine. Il est alors affecté au bureau confédéral de la CGT, au service de l'immigration pour les ressortissants italiens, puis il travaille à la maison des syndicats à Créteil (Val-de-Marne). Il fait partie de la « commission Dijoud » en tant que représentant des questions de l'immigration de la CGT pour le Val-de-Marne.

Avec l'aide du service juridique du syndicat, il porte son dossier auprès des instances communautaires. Cette démarche aboutit le 28 octobre 1975 à un arrêt de la Cour européenne de justice, dit « arrêt Rutili » : c'est un jugement important pour le principe de liberté de circulation des membres de l'Union européenne. Une fois obtenue la levée de son interdiction de séjour, il regagne la Lorraine et retrouve sa citoyenneté française en se mariant. Il continue à s'engager pour diverses causes et milite notamment par la suite contre le nucléaire, puis dans le domaine de la santé.

Transcription

« **R. R.** : Et je commets... je ne commets pas cette erreur qu'ont commis mes parents, qui n'ont pas parlé avec leurs enfants l'italien. Moi j'ai une petite-fille, qui vient de mon fils évidemment, et depuis qu'elle est née je lui parle l'italien. Ce qui fait que... un mauvais italien que j'ai appris sur place, là-haut, sur le terroir. Donc je lui parle italien pour qu'elle puisse savoir d'abord cette langue avec facilité... Moi je retiens les difficultés que j'ai eues à apprendre l'italien. Et puis aussi, pour qu'elle puisse à son tour pérenniser les racines. Donc, depuis qu'elle est née, chaque année, elle passe avec moi un mois, deux mois, deux mois et demi en Italie. Donc elle est chaque fois imprégnée, immergée dans cette culture italienne, qui est restée très paysanne à San Giovanni di Baiano, très... très paysanne. »